



EN BREF :

- Situation générale.
- Élimination des brise-vent de céréales.
- Vers gris : quelques dommages observés dans la laitue (Montérégie).
- Carotte : début des traitements contre le charançon.
- Céleri : quelques punaises ternes (Montérégie).
- Laitue : quelques punaises ternes et un peu d'antracnose (Montérégie).
- Oignon et poireau : début des traitements foliaires contre la mouche de l'oignon; teigne du poireau : nombre de captures variable.

SITUATION GÉNÉRALE

Après deux jours de conditions climatiques très chaudes (> 30 °C) et peu propices aux plantations (24 et 25 mai), les températures sont revenues près des normales ou légèrement au-dessous. Les vents ont été très présents durant toute la semaine. Dimanche dernier (27 mai), la plupart des régions ont reçu de 15 à 25 mm de pluie, ce qui a été très bénéfique aux cultures. Les conditions sont demeurées sèches au Lac-Saint-Jean et en Outaouais où on aurait reçu que quelques millimètres de pluie (< 10 mm). Les pluies récentes devraient tout de même aider à redresser la situation au moins pour l'Outaouais.

ÉLIMINATION DES BRISE-VENT DE CÉRÉALES

L'orge, utilisée comme brise-vent (plante-abri) dans les semis d'oignon et de carotte en terre noire, a atteint le stade requis pour être détruite dans plusieurs champs. On doit intervenir avec un herbicide antigraminées avant que l'orge commencent à taller. Idéalement, le traitement doit être fait lorsque les plants ont 3 feuilles bien développées et que la 4^e vraie feuille pointe. Si vous attendez trop, la céréale entrera en compétition avec la culture, sera plus difficile à détruire et formera un abri propice à la ponte de la mouche (oignon).

VERS GRIS

On a observé quelques dommages dans les laitues en Montérégie. Dans toutes les cultures, continuez d'examiner de près les bordures de vos champs. Intervenez si vous observez des dommages significatifs. Si possible, ne traitez que les zones affectées.

CAROTTE

Charançon

Cette semaine, beaucoup de charançons ont été capturés dans la région de Lanaudière. En Montérégie, le nombre de captures est également élevé sur quelques sites. Le seuil d'intervention a aussi été atteint dans quelques champs des Basses-Laurentides.

Les champs semés tôt ont maintenant atteint le stade de développement recommandé pour le premier traitement à l'IMIDAN (phosmet).

Lorsqu'ils sont requis, les traitements doivent être effectués aux stades suivants :

- **Le premier : lorsque les carottes sont au stade 2 à 3 feuilles, mais avant que la 3^e feuille n'atteigne son plein développement.**
- **Le second : 10 à 14 jours plus tard (stade 4 à 5 feuilles).**

Pour plus de détails, consultez le bulletin d'information permanent **No 01** du 4 mai 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01tn07.pdf>).

CÉLERI

Punaise terne

Les premières punaises ternes ont été observées dans certains champs en Montérégie. Elles sont encore très peu nombreuses de sorte qu'il ne devrait pas être nécessaire d'intervenir pour le moment. Lorsque les céleris sont jeunes, on peut tolérer jusqu'à 2 punaises par 10 plants. Vérifiez quand même l'intensité des dommages que cet insecte cause, puisque dans certains cas, il peut être nécessaire d'intervenir avant l'atteinte de ce seuil. Un bulletin d'information permanent sur la punaise terne sera publié prochainement. Pour le moment, si vous désirez plus de détails sur la lutte contre cet insecte, consultez l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

LAITUE

Punaise terne

Les premières punaises ternes ont été observées dans certains champs en Montérégie. Elles sont encore très peu nombreuses de sorte qu'il ne devrait pas être nécessaire d'intervenir pour le moment. Les seuils d'intervention recommandés sont les suivants :

| | | |
|------------------------------|---|--|
| Laitue pommée | Moins de 10 feuilles Plus de 10 feuilles | 7 individus pour 30 plants 5 individus pour 30 plants |
| Laitue romaine et en feuille | Moins de 10 feuilles Plus de 10 feuilles | 5 individus pour 30 plants 3 individus pour 30 plants |



Vérifiez quand même l'intensité des dommages que cet insecte cause, puisque dans certains cas, il peut être nécessaire d'intervenir avant l'atteinte de ces seuils. Un bulletin d'information permanent sur la punaise terne sera publié prochainement. Pour le moment, si vous désirez plus de détails sur la lutte contre cet insecte, consultez l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

Anthracnose

Des symptômes d'anthracnose ont été observés sur les feuilles basales des plants de laitue dans un nombre restreint de champs en Montérégie. Cette maladie, plutôt rare au Québec, était également apparue l'an dernier à peu près à la même époque.

Les premiers symptômes apparaissent sous forme de taches aqueuses, circulaires (parfois angulaires) et se développant sur la surface inférieure des feuilles, soit sur le limbe et sur les nervures. Par la suite, le centre des taches présentes sur le limbe s'assèche et vient à tomber, ce qui donne un aspect criblé au feuillage. Sur les nervures, les vieilles taches deviennent affaissées. Le pourtour des plus vieilles taches est brun à brun rougeâtre, ce qui donne une apparence rouillée au-dessous des feuilles. La maladie progresse à partir des feuilles du bas vers celles situées au centre des plants. Tous les types de laitues peuvent être affectés, de même que la chicorée endive. Toutefois, il semble que les laitues pommées et romaines soient davantage sensibles.

Cette maladie est favorisée par les conditions climatiques fraîches et humides. Elle se propage par les éclaboussures d'eau. Le champignon survit sous forme de microsclérotés dans les débris de culture. Il semble qu'elle pourrait aussi être propagée par la semence. Les laitues sauvages, et possiblement d'autres mauvaises herbes, pourraient aussi servir de source d'infection.

L'anthracnose peut continuer à se développer sur les laitues après la récolte. C'est pourquoi il est recommandé de vendre rapidement les laitues provenant de champs dans lesquels la maladie a été identifiée. Pour ne pas propager davantage la maladie, il faut aussi éviter de circuler dans les champs lorsque le feuillage est mouillé. Après la récolte, il est recommandé de bien enfouir les débris de culture, puisque l'organisme phytopathogène survit sur les déchets secs.

Au Canada, aucun fongicide n'est homologué contre l'anthracnose. Cependant, il semble que les fongicides utilisés contre le mildiou, notamment le RIDOMIL GOLD (métalaxyl-M/mancozèbe), pourraient permettre de ralentir la progression de cette maladie. Le ZINEB (zinèbe), utilisé comme fongicide protectant contre le mildiou, pourrait également prévenir l'infection des champs de laitues par l'anthracnose lorsque les conditions favorisent peu cette maladie (temps chaud et sec).

OIGNON ET POIREAU

Mouche de l'oignon

Si votre stratégie d'intervention contre la mouche prévoit des traitements contre les adultes, il est temps de débiter les traitements foliaires. Selon les relevés effectués à Sainte-Clotilde en Montérégie par Agriculture et agroalimentaire Canada, l'émergence des adultes a débuté la semaine dernière. La ponte devrait aussi commencer sous peu, puisque des femelles contenant des œufs ont été capturées lundi (28 mai). Les conditions humides du sol des prochains jours favoriseront la survie des œufs.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

Voici en rappel les règles de base à retenir concernant les pulvérisations foliaires contre la mouche :

- **Traitez lorsqu'il ne vente pas, en fin de journée, tôt le matin si la nuit a été douce ou par temps nuageux.** Les mouches ne vont dans les champs que durant ces périodes. Le reste du temps, elles demeurent à l'abri en bordure des champs où elles se nourrissent sur les fleurs sauvages.
- Conservez un intervalle de 5 à 7 jours entre les traitements et pour éviter le développement de la résistance de cet insecte aux insecticides, utilisez en alternance des insecticides de familles différentes.
- **Lorsque le sol est chaud et sec, retardez les traitements jusqu'à la prochaine pluie (ou irrigation).** Les œufs et les jeunes larves fraîchement écloses sont sensibles à la déshydratation et ont besoin d'humidité pour survivre. Sur un sol sec, le taux de mortalité élevé fait en sorte que les traitements insecticides ne sont généralement pas justifiés.

Un bulletin d'information permanent sur la mouche de l'oignon sera publié prochainement. En attendant, si vous désirez plus de détails, consultez les informations présentées dans l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

Teigne du poireau

Le nombre de captures est variable selon les régions. Cette semaine, sur la majorité des sites, le nombre de captures est encore faible, ce qui semble indiquer la fin de la période d'activité des papillons hivernants. Par contre, sur d'autres sites, le nombre de captures qui avait été faible jusqu'à maintenant a augmenté de façon importante. Ces sites sont situés dans des régions un peu plus froides. La différence vient donc probablement des conditions climatiques. Il n'y a pas lieu d'intervenir contre la teigne à ce moment-ci de la saison.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome
Avertisseur - terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 05 – carotte, céleri, laitue... – 31 mai 2007



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

Avertissement No 05 – 2007, page 4